

## Explications concernant le formulaire de données personnelles

Le formulaire de données personnelles sert à déterminer le canton responsable du financement de vos études dans le cadre de l'accord intercantonal sur les écoles supérieures (AES).

Le domicile des participants au début et pendant toute la durée de la formation est en Suisse.

Veillez transmettre les **documents originaux** et au plus tôt trois mois avant le début des études.

Les copies ou les scans ne sont pas autorisés et ne seront pas traités.

## Qui doit remettre ces documents ?

Tous les participants qui suivent une formation ES. Cela concerne également les participants qui suivent une formation ES et qui profitent de la possibilité de passer un examen professionnel ou professionnel supérieur. Actuellement, cela concerne les étudiants de la filière ES Technicien-ne diplômé-e ES en Processus qui passent l'examen fédéral d'agent de processus. Les auditeurs n'ont pas besoin de fournir de documents.

## Filières ES:

- Technicien-ne diplômé-e ES en processus

## Attestation de domicile

Vous pouvez demander une attestation de domicile directement auprès du service concerné de votre commune de domicile. Veillez à ce que la dernière période complète de 24 mois au moins qui précède le début des études soit mentionnée. Si vous étiez domicilié dans plusieurs communes du même canton pendant cette période, joignez une attestation de domicile par commune.

**L'attestation de domicile ne doit pas dater de plus de trois mois avant le début des études.**

Si, au cours des 24 mois précédant le début de la formation, vous étiez entièrement ou partiellement à la charge de vos parents, vous devez joindre une attestation de domicile du parent chez lequel vous aviez votre domicile.

## Numéro AVS

Le numéro AVS doit être indiqué en entier (13 chiffres).

## Employeur sur le formulaire de données personnelles / Indépendance financière

Ce qui est déterminant, c'est une période d'indépendance financière d'au moins 24 mois vis-à-vis des parents, c'est-à-dire que vous disposez de vos propres revenus pour couvrir vos besoins de base (train de vie, loyer, frais de scolarité, etc.). Il faut prouver l'indépendance financière en indiquant un emploi (employeur) ou un autre type d'activité lucrative. « Avant le début de votre formation » ne signifie pas que l'activité devait être exercée immédiatement avant le début des études. Elle peut remonter plus loin. Ce qui est déterminant, c'est qu'elle ait duré au moins 24 mois.

Sont également considérés comme activités lucratives la gestion d'un ménage familial, l'accomplissement du service militaire, la perception de prestations de l'assurance-chômage, de l'assurance-invalidité, de l'aide sociale, les stages qui ne sont pas effectués dans le cadre d'une formation, etc. En l'occurrence, c'est l'indépendance financière vis-à-vis des parents qui est déterminante. Les années de formation (apprentissage) ne sont pas considérées comme une indépendance financière.

### **Signature**

Le formulaire de données personnelles doit être signé de manière manuscrite.

### **Transmission des documents**

**L'attestation de domicile, ainsi que le formulaire de données personnelles signé, sont à envoyer sous forme d'originaux par courrier postal** à l'adresse ci-après. Les documents envoyés par e-mail ne sont pas acceptés par les cantons.

### **Adresse**

Centre de formation esg  
Ecole supérieure  
Madeleine Teixeira  
Rue Galilée 6  
1400 Yverdon-les-Bains

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Madeleine Teixeira du mardi au jeudi au numéro 021 654 01 54 ou par e-Mail [mteixeira@esg.ch](mailto:mteixeira@esg.ch).

Etat: mars 2024